



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2021-236

PUBLIÉ LE 18 MAI 2021

# Sommaire

## **Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Service de la coordination des affaires parisiennes**

75-2021-05-17-00024 - Arrêté préfectoral instituant la commission de propagande compétente pour les vingt arrondissements de Paris en vue des élections régionales des 20 et 27 juin 2021 (2 pages)

Page 3

Préfecture de la Région d'Ile de France,  
Préfecture de Paris

75-2021-05-17-00024

Arrêté préfectoral instituant la commission de  
propagande compétente pour les vingt  
arrondissements de Paris en vue des élections  
régionales des 20 et 27 juin 2021

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°**  
**instituant la commission de propagande compétente pour les vingt arrondissements de Paris**  
**en vue des élections régionales des 20 et 27 juin 2021,**

Le préfet de la région d'Île-de-France  
Préfet de Paris  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code électoral, et notamment ses articles R29 et R31 à R38 ;

Vu le décret n° 2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée des Martinique ;

Vu les désignations effectuées respectivement par le premier président de la cour d'appel de Paris et le représentant de l'opérateur chargé de l'envoi de la propagande ;

Sur la proposition de la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Une commission de propagande est instituée à Paris à l'occasion des élections régionales des 20 et 27 juin 2021. Elle est composée comme suit :

1<sup>er</sup> tour :

Président :

- Monsieur Olivier NOEL, magistrat, titulaire ;
- Madame Sylvie DAUNIS, magistrate, suppléante ;

2<sup>nd</sup> tour :

Président :

- Madame Pascale COMPAGNIE, magistrate, titulaire ;
- Madame Nathalie SABOTIER, magistrate, suppléante ;

Membres :

- Madame Aïssatou DIENE, cheffe du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la préfecture de Paris, titulaire ;
- Madame Katia AYADI, adjointe à la cheffe du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la préfecture de Paris, suppléante ;
- Monsieur Laurent ISSERTE, responsable raccordement et transformation logistique à La Poste, titulaire ;
- Monsieur Michel CHAMBON, responsable de l'excellence logistique à La Poste, suppléant.

Secrétaire :

- Monsieur Dimitri ROUGÉ, agent du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la préfecture de Paris, titulaire ;
- Monsieur Jean-Baptiste FERNANDEZ, agent du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la préfecture de Paris, suppléant.

**Article 2 :** La commission siège à la préfecture de Paris, 5 rue Leblanc, 75015 Paris. Elle sera installée au plus tard le lundi 31 mai 2021.

**Article 3 :** Les candidats ou leurs mandataires peuvent participer, avec voix consultative, aux travaux de la commission de propagande.

**Article 4 :** La préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police, accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris ([www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france)), et notifié aux personnes visées à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté.

Fait à Paris, le 17 mai 2021

**Le préfet,  
Le préfet de la région d'Île-de-France  
Préfet de Paris**

**SIGNÉ**

**Marc GUILLAUME**